

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE d'ALLEMANS

Département de la Dordogne

L'an **deux mil vingt cinq, le trente et un octobre**, à **20h23**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, M. Patrice DELARASSE, Mme Géraldine CHATEAU.

Étaient absents excusés : M. Jean-Philippe CLÉMENT, Mme Rachel LAMBERT, Mme Vanessa DUTEAU, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents non excusés : M. Fabrice GILLAIZEAU, Mme Emilie BOUCARD.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Moïsette CHAUMETTE.

Ordre du jour :

- 01 - Désaffectation et aliénation du Chemin Rural de La Crouzie
- 02 - Attribution subventions année 2025
- 03 - Devis avenant lot électricité
- 04 - Utilisation bibliothèque cours espagnol
- 05 - Devis aménagement paysager
- 06 - Projet achat terrain Chez Rouchou
- 07 - Financement d'opération d'équipement : Construction pavillon locatif 1 Bis Rue du StadeRéalisation d'un emprunt à annuités réduites de 50 000 €.
- 08 - Vente brancard tracteur
- 09 - Sollicitation d'une subvention "Amende de Police" auprès du Conseil Départemental pour la sécurisation du bourg.
- 10 - Mise à disposition salle mairie
- 11 - Devis Darlavoix : changement système feux de signalisation
- 12 - Devis création aires de camping cars
- 13 - Gestion des locaux communaux mis à disposition

DÉLIBÉRATION N°2025-028 : Désaffectation et aliénation du Chemin Rural de La Crouzie

Par délibération en date du 23/07/2024, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieudit "La Crouzie" en vue de sa cession ;

L'enquête publique s'est déroulée du 17/02/2025 au 18/03/2025 et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisées pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectées, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de désaffecter le chemin rural de La Crouzie, d'une contenance de 1 369m², en vue de sa cession avec un déclassement du domaine public en domaine privé;
- FIXE le prix de vente du dit chemin à 3.50€/m²
- RAPPELLE qu'il est obligatoire de mettre en demeure les propriétaires riverain d'acquérir les attenant à leur propriété ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-029 : Attribution subventions année 2025

- Amicale Laïque 300€
- Amicale des Donneurs de Sang 25€
- Foot sans Frontières 410€
- Le Manoir en Cuisine 300€
- Les Blouses Roses 100€
- Amicale Bouliste Allemansoise 100€
- Prévention Routière 50€
- La Gaule Ribéracoise 50€

Subvention société de chasse : 420€

(1 conseiller membre de l'association ne vote pas)

Subvention Association Patrimoine Allemanois : 200€

(2 conseillers membres de l'association ne votent pas)

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-030 : Devis avenant lot électricité

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 18 juillet 2025, l'entreprise SARL GUILLAUME avait été retenu pour effectuer les travaux d'électricité de la maison 1 Bis Rue du Stade.

Il s'avère que lors de l'estimation des travaux, l'acheminement du câble électrique d'alimentation n'avait pas été prévu, il convient à présent de valider le devis supplémentaire d'un montant de 622.80€ HT pour les dits travaux.

Après en avoir délibérer, le Conseil municipal

- Accepte le devis complémentaire de 622.80€ HT de la SARL GUILLAUME, pour les travaux d'acheminement du câble électrique de la maison
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-031 : Utilisation bibliothèque cours espagnol

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition gratuitement la bibliothèque pour des séances de cours d'espagnol à Madame Mariana ELOLA-LUTTON.

Aujourd'hui il est proposé au Conseil d'établir une convention d'utilisation stipulant une participation mensuelle de 20€

pour les charges courantes et ce à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'instauration d'une convention entre la commune et Mme Mariana ELOLA-LUTTON pour l'utilisation de la bibliothèque pour des cours d'espagnol moyennant la somme de 20€ mensuels à compter du 1er janvier 2026 réglable à terme échu.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-032 : Devis aménagement paysager

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis d'aménagement paysager en provenance de l'entreprise "Pierre Eau Paysage" de Tocane Saint Apre.

Ces travaux seraient destinés à l'aménagement des pavillons récemment construits situés Rue du Stade avec création de parkings, allées piétonnes et pose de clôtures pour les 2 pavillons locatif.

Le montant du devis s'élève à 26 100€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Accepte le devis d'aménagement paysager de l'entreprise "Pierre Eau Paysage" pour la création d'un parking, une allée et une pose de clôture pour un montant de 26 100€ HT.
- Précise qu'unacompte de 10 000€ sera versé aux commencement des travaux.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-033 : Projet achat terrain Chez Rouchou

Monsieur Le maire rappelle au Conseil la proposition de Monsieur EVRARD et Madame DEHASPE évoquée lors d'un précédent conseil de revendre à la commune une partie de la parcelle constructible cadastrée ZP 152, soit environ 2 000 m².

Cette parcelle avait été vendu par la commune à Monsieur EVRARD et Mme DEHASPE en 2011 pour une valeur de 5€ du m², il propose aujourd'hui de la racheter au même prix.

Si la proposition est accepter, il est proposé de retenir la Société GEOBAT pour procéder au bornage du terrrain.

Les frais de bornage et de notaire sera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la proposition d'achat de Monsieur EVRARD et Mme DEHASPE d'une partie de la ZP 152 d'environ 2 000m² pour 5€ du m².
- Désigne la société GEOBAT pour procéder au bornage du dit terrain
- Désigne Maitre Alexandre DESAUTEL, Notaire à Aubeterre sur Dronne pour effectuer la transaction immobilière
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-034: Financement d'opération d'équipement : Construction pavillon locatif 1 Bis Rue du Stade - Réalisation d'un emprunt à annuités réduites de 50 000 €.

Le conseil municipal de la commune d'Allemans , après avoir pris connaissance des propositions de financement auprès de diverses banques, pour un prêt de 50 000 €.

D E C I D E

- Afin de financer les travaux de construction d'un pavillon locatif, 2 Bis Rue du Stade, Monsieur le Maire de la commune d'Allemans est invité à contracter auprès du CRCA Charente Périgord , un prêt à annuités réduites avec échéances constantes de cinquante mille Euros , pour une durée de 15 ans à taux nominal à 3.91% soit un taux apparent à 3.50% dont le remboursement se fera par échéances constantes annuelles de 4 342.68€ €.

Le montant des frais de dossier s'élèvera à 300€,

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler , sans mandatement préalable , le montant du remboursement du prêt au profit de l'organisme prêteur.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent prêt.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-035 : Vente brancard tracteur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tracteur de la commune a connu un sinistre en novembre 2024 et que suite à cela il a été nécessaire de changer le brancard qui se situe à l'avant.

Aujourd'hui il suggère de mettre en vente l'ancien brancard en l'état.

Il propose une mise à prix entre 1 500€ et 2 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Autorise la vente en l'état de l'ancien brancard du tracteur communal
- Fixe un prix de vente à 2 000€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-036 : Sollicitation d'une subvention "Amende de Police" auprès du Conseil Départemental pour la sécurisation du bourg.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de procéder au renforcement de la sécurisation du bourg.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la dordogne au titre des "amendes de police" pour aider à la prise en charge des frais engagés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour initier la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à instruire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des "amendes de police".

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-037 : Mise à disposition salle mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une requête de Madame Anne LE BEGUE, qui sollicite l'utilisation d'une salle pour la pratique de son activité professionnelle (Magnetiseuse-Reiki) en attendant que les travaux à son domicile soient terminés.

Il est proposée une mise à disposition gratuite d'une salle jusqu'en mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition de mise à disposition gratuite d'une salle de la mairie pour que Mme LE BEGUE puisse exercer son activité professionnelle et ce jusqu'en mars 2026.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-038 : Devis Darlavoix : changement système feux de signalisation

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une entrevue a eu lieu courant octobre avec le Conseil Départemental de la Dordogne et la Société Darlavoix pour trouver une solution aux problèmes rencontrés dans le bourg avec le non respect de la signalisation par feux, la vitesse excessive etc...

Il présente une nouvelle proposition pour réguler la circulation pour la traversée du bourg qui engendrerait une modification du système de feux actuel.

Un devis a été établi par la Société Darlavoix qui en 2015 avait posé la signalisation par feux actuelle, il s'élève à 5 986€ HT.

Ce devis comprend la fourniture de radars pour les feux, ainsi que la rerogrammation de tout le système actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Accepte le devis de la Société Darlavoix pour la modification du système des feux de signalisation d'un montant de 5 986€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-039 : Devis création aires de camping cars

Monsieur le Maire présente à l'assemblée différents devis de prestataires réalisant des aires de camping cars.

Il rappelle que l'aménagement de l'ancien stade de foot est presque terminé et qu'il convient dès à présent de préparer les travaux pour la création de l'aire de camping car comme prévue dans le projet d'aménagement, conçu avec l'ATD 24.

Il présente en détail le devis le moins disant de la société "AIRESERVICES" pour 18 083€ HT comprenant des poses de bornes (électrique et eau) pour 6 emplacements, ainsi que des systèmes de vidanges.

La commune garde à sa charge tous les travaux de préparation, tels que les terrassements, génie civil et travaux nécessaires à l'acheminement des réseaux, la pose des regards de vidange, la toute la signalétique.

Il précise que cet aménagement fera l'objet d'un contrat ultérieur avec la société "AIRESERVICE".

Le coût du contrat s'élèvera à 25€ HT/mois, et 8% du montant HT des ventes effectuées par l'application QIPEO en charge des réservations et des règlements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Retient l'offre de la Société "AIRESERVICES" avec toutes les descriptions énumérées ci dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2025-040 : Gestion des locaux communaux mis à disposition

La commune dispose d'un local situé à proximité du terrain de pétanque, place de la salle des fêtes et d'un local jouxtant le bâtiment technique communal au 5 Route du Roulet.

Le maire rappelle que ces locaux ont été réalisés par les bénévoles de l'association l'Amicale Bouliste Allemansoise et la Société de Chasse, la commune ayant fourni les matériaux.

Il propose que ces 2 associations gèrent l'utilisation de ces 2 locaux.

Pour ce faire, une convention sera établie entre la commune et chacune des 2 associations gestionnaires.

Cette convention traitera des modalités pratiques d'utilisation, et des responsabilités de chacun. Elle pourra s'arrêter sous délai au décision du conseil.

Le maire rappelle que ces locaux communaux sont utilisables par d'autres utilisations.

Cela se fera sous la responsabilité de l'association gestionnaire au travers d'un formalisme réalisé par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

9 VOTANTS

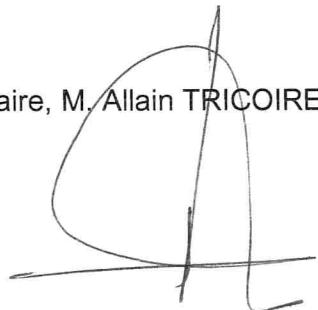
9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le présent procés-verbal est arrêté en date du 19/11/2025

Signature Maire, M. Allain TRICOIRE



Signature Mme Moïsette CHAUMETTE.

